

Mentions légales

Ce site www.alicia-medium.com est édité par : AUDIBERT Sylvia

Adresse :

Villa du Paradis des Lys
480 Chemin de Coulombe
83300 DRAGUIGNAN France

Téléphone : 07 62 17 14 45 Mail : duparadisdeslys@free.fr

Siret : 500 641 998 00025 (auto entrepreneur)

Hébergeur : www.wix.com

Boîte Postale N° : 40190, San Francisco, CA 94140, Etats-Unis. Raison sociale: Wixpress Ltd.

Création du site depuis 2015

Charte de déontologie

Rapport avec les autres professionnels

Tout praticien des arts divinatoires s'interdit de dénigrer un confrère ou de ternir son image pour mieux attirer son client.

Mineurs

Tout praticien des arts divinatoires s'engage à ne pas recevoir un mineur en consultation, sauf autorisation écrite du titulaire de l'autorité parentale.

Obligation de moyens

Le praticien des arts divinatoires n'est tenu qu'à une obligation de moyens (utilisation de ses connaissances, de son savoir, de son don...)

Dans le domaine des arts divinatoires, cette obligation de moyens interdit au praticien de faire état de certitudes, de garantir la réalisation certaine d'évènements ou la justesse de ses prédictions.

Dans le domaine des pratiques occultes, cette obligation de moyens interdit au praticien de promettre ou garantir un résultat.

Obligation d'information et de renseignements

Le praticien s'engage à informer avec bienveillance ses consultants et à répondre en toute honnêteté à toute question que ceux-ci formuleraient. Cette obligation d'information doit être respectée y compris au téléphone, sans que le consultant ait à se déplacer ou à rencontrer le praticien pour les obtenir.

Le professionnel s'engage à informer chaque client :

- du champ d'application et des limites des arts divinatoires
- de la durée approximative de la consultation
- de ses honoraires, prix, tarifs

Les honoraires, prix, tarifs seront affichés s'il reçoit dans son cabinet.

Honoraires et modes de paiement

Les honoraires des praticiens sont libres et dépendent de la compétence réelle et confirmée des intéressés. Ils doivent faire l'objet d'un affichage clair dans le cabinet ou d'un énoncé clair lors des consultations téléphoniques. Tout praticien s'interdit d'effectuer des prélèvements abusifs de cartes de crédits. La consultation en cabinet doit être réglée par chèque ou espèces.

Toute consultation faite par téléphone doit être réglée antérieurement pour prendre un rendez-vous dans les meilleurs délais suivant emploi du temps.

Respect de la vie privée :

Il est évident que les données personnelles lors des appels ne seront en aucun cas divulguées et au respect de la vie privée de nos consultations.

Tout cela se passe en toute confidentialité (secret professionnel).